

FONDATION



DU
PATRIMOINE



DOSSIER DE PRESSE

PARIS, LE 4 JUILLET 2023

**LA FONDATION DU PATRIMOINE ET AIRBNB
ANNONCENT LES 33 PREMIERS LAURÉATS 2023
DE LEUR PROGRAMME PATRIMOINE ET
TOURISME LOCAL**

| www.fondation-patrimoine.org |

CONTACTS PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Directrice presse

Laurence Lévy

Téléphone

06 37 84 67 26

Mail

laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse

**153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine**

Site

www.fondation-patrimoine.org

AIRBNB

Zakary Garaudet

Téléphone

06 79 07 62 50

Mail

press-fr@airbnb.com

Site

www.airbnb.fr



Mas fortifié cévenol à Saint-Pierre-Saint-Jean en Ardèche © Matthieu Dupont

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINTS À RETENIR

- ▶ Cette année, 33 premiers projets lauréats du programme « Patrimoine et Tourisme local » ont été sélectionnés au printemps dans toutes les régions de France métropolitaine ;
- ▶ Les porteurs de projets qui souhaitent candidater pour la prochaine sélection ont jusqu'au 8 septembre. Les prochains lauréats seront annoncés en décembre 2023 ;
- ▶ Pour rappel : en 2022, le programme avait permis pour sa première édition de soutenir 61 projets grâce à une dotation globale de 1,8 million d'euros.

La Fondation du patrimoine est heureuse d'annoncer les 33 lauréats du printemps 2023 du programme « Patrimoine et Tourisme local » soutenu par Airbnb. Celui-ci permet à travers le soutien à des projets de rénovation situés en zone rurale de contribuer à dynamiser le tourisme local. 740 000 € sont attribués aux lauréats de cette première sélection de l'année, avec des dotations comprises en moyenne entre 20 000 et 30 000 €.

La liste interactive des 33 projets se trouve en pages 4, 5 et 6.

ET AUSSI : UNE AUTRE FAÇON D'EXPLORER LES DÉPARTEMENTS AVEC LES GUIDES DU PATRIMOINE LOCAL

En 2022 la Fondation du patrimoine et Airbnb, au-delà du programme, ont initié un support original pour encourager le tourisme en zone rurale en créant les Guides du patrimoine. Imaginés et développés par les délégations de la Fondation et les hôtes Airbnb, ils ont pour ambition de mettre en valeur une sélection de 10 sites patrimoniaux établis hors des sentiers battus et développer le tourisme en milieux ruraux, voire ultra-ruraux.

Trois nouveaux *Guides du patrimoine local* viennent compléter le catalogue, avec la parution en 2023 des guides du Vaucluse, du Calvados et de l'Orne.

Les six guides sont disponibles et accessibles dans les offices du tourisme, sur le site de la Fondation du patrimoine et auprès des hôtes Airbnb.

- ▶ Retrouvez l'ensemble des 6 guides en téléchargement [ici](#).



À PROPOS DU PROGRAMME « PATRIMOINE ET TOURISME LOCAL »

Lancé en janvier 2022 par la Fondation du patrimoine, ce programme triennal bénéficie d'un mécénat de 5,6 millions d'euros d'Airbnb. Il permettra de soutenir jusqu'à 200 projets de restauration d'édifices, privés et publics, situés dans les territoires ruraux.

Les sites doivent présenter un intérêt patrimonial, architectural, culturel ou historique. Leur restauration vise à dynamiser le tourisme local, tout en créant de nouvelles opportunités économiques pour les habitants, commerces et entreprises.

Nota bene : la mise en location, l'existence ou le projet d'établissement de relations commerciales entre les porteurs de projets et Airbnb ne constitueront à aucun moment une condition ou un critère dans l'identification et la sélection des projets.

UN PROGRAMME OUVERT AUX PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS, PUBLICS OU ASSOCIATIFS

Tous les propriétaires, qu'ils soient publics, associatifs ou privés peuvent candidater et bénéficier du programme. Les sites proposés peuvent être protégés ou non au titre des monuments historiques. Les projets doivent être éligibles au mécénat.

TYPOLOGIE DE PROJETS SOUTENUS

Le programme soutient des projets de rénovation, de préservation ou de sauvetage d'édifices ou d'éléments de patrimoine bâti qui participent au dynamisme local et à la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel ou historique des territoires. Les projets permettent ainsi le développement du tourisme dans les territoires ruraux et les petites villes, en contribuant soit à l'offre culturelle locale, soit à l'embellissement et à l'attractivité du territoire.

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Les projets, répartis dans toutes les régions de France métropolitaine, devront être situés en zone rurale ou dans des petites villes de moins de 20 000 habitants.

CALENDRIER

En 2023, un second comité de sélection se tiendra à l'automne.

Les projets peuvent être déposés tout au long de l'année auprès des [délégations de la Fondation du patrimoine](#).

La fin des candidatures pour le second comité est fixée au 8 septembre 2023. Au-delà de cette date, les dossiers reçus seront présentés au comité qui se tiendra au printemps 2024.

SÉLECTION DES PROJETS

Les propriétaires souhaitant obtenir plus de renseignements trouveront toutes les informations utiles ici : [A propos du programme Patrimoine et Tourisme local](#). Ils peuvent aussi se rapprocher de leur délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

A savoir : les lauréats sont choisis par la Fondation du patrimoine au niveau national, après avis d'un comité de sélection composé de représentants de la Fondation, de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et de deux hôtes sur Airbnb.

33 nouveaux projets lauréats

LES NOMS DES PROJETS SONT INTERACTIFS

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

[Moulinage des Mazeaux à Tence \(43\)](#) : dotation de 20 000 €

[Château de la Chau-Montgros à Sallèdes \(63\)](#) : dotation de 20 000 €

[Mas fortifié cévenol à Saint-Pierre-Saint-Jean \(07\)](#) : dotation de 20 000 €

[Moulin de Beauvert à Donzère \(26\)](#) : dotation de 30 000 €

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

[Villa 1892 à Vanvey \(21\)](#) : dotation de 20 000 €

[Four banal du musée des Maisons Comtoises de Nancray \(25\)](#) : dotation de 30 000 €

BRETAGNE

[Manoir de la Motte à Saint-Maden \(22\)](#) : dotation de 20 000 €

[Moulin à Marée de Keridreuff à Pont-Croix \(29\)](#) : dotation de 20 000 €

CENTRE - VAL-DE-LOIRE

[Halle de Fret à Sully-sur-Loire \(45\)](#) : dotation de 20 000 €

[Château d'Ainay-le-Vieil \(18\)](#) : dotation de 20 000 €

CORSE

[Nid d'Aigle à Corte \(2B\)](#) : dotation de 30 000 €

GRAND-EST

Maison de Jean-Jacques Henner à Bernwiller (68) : dotation de 30 000 €

Chalet impérial Tivoli à Plombières-les-Bains (88) : dotation de 20 000 €

Maison du Bailli à Morhange (57) : dotation de 20 000 €

Maison forte de Mogues (08) : dotation de 20 000 €

Villa Louis Comte à Bar-sur-Aube (10) : dotation de 20 000 €

HAUTS-DE-FRANCE

Château de Bouillancourt-en-Séry (80) : dotation de 20 000 €

ÎLE-DE-FRANCE

Ancienne mairie de Margency (95) : dotation de 30 000 €

NORMANDIE

Echauguettes du château du Tertre à Belforêt-en-Perche (61) : dotation de 20 000 €

Mur d'enceinte du château de Miromesnil à Trouville-sur-Arques (76) : dotation de 20 000 €

NOUVELLE-AQUITAINE

Château de Saveilles (16) : dotation de 20 000 €

Château de Fages à Saint-Cyprien (24) : dotation de 20 000 €

Pont d'enfer du fort du Portalet à Etsaut (64) : dotation de 30 000 €

Pigeonnier de la Caminade à Bilhac (19) : dotation de 20 000 €

Château de Montautre à Fromental (87) : dotation de 20 000 €

Manoir d'Etangsannes à Saint-Chabrais (23) : dotation de 20 000 €

OCCITANIE

Bastide des Vassals à Saint-Grégoire (81) : dotation de 20 000 €

Forteresse de Penne (81) : dotation de 20 000 €

Tourasse à Sanilhac-Sagries (30) : dotation de 20 000 €

PAYS-DE-LA-LOIRE

Château de Mortiercrolles à Saint-Quentin-les-Anges (53) : dotation de 20 000 €

Murailles de la motte féodale de Brem-sur-Mer (85) : dotation de 30 000 €

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Orangerie du domaine de Thézan à Saint-Didier (84) : dotation de 20 000 €

Route des lavoirs de Sault (84) : dotation de 30 000 €